



DECISION

Décision n° 2023/039/2270

MAIRIE DE CABRIES

Hôtel de Ville
Place Ange Estève
13 480 CABRIES
Tel : 04.42.28.14.00
Fax : 04.42.28.14.20
Mail : maire@cabries.fr

Objet : Demande de subvention au Département des Bouches-du-Rhône au titre de « l'Aide à la conservation des monuments historiques non protégés au titre des monuments historiques » pour l'opération « Rénovation du château Musée Edgar Mélik »

Le maire de la commune de Cabriès

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2122-22 ;

Vu la délibération n°2020/039 du 15 juillet 2020, par laquelle le conseil municipal a donné délégation au maire, notamment son 26° ;

Vu le budget de la commune ;

Vu le dispositif d'aide financière proposé par le Département des Bouches-du-Rhône au titre de « l'Aide à la conservation des monuments historiques non protégés au titre des monuments historiques » ;

Considérant la nécessité pour la commune de procéder à la rénovation du château Musée Edgar Mélik ;

DÉCIDE

en exécution des pouvoirs délégués susvisés,

ARTICLE 1 : D'abroger la décision n°2023/019/2250 ;

ARTICLE 2 : De solliciter l'aide du Département des Bouches-du-Rhône au titre du fonds pour « l'Aide à la conservation des monuments historiques non protégés au titre des monuments historiques » de l'année 2023, pour le financement de l'opération « Rénovation du château Musée Edgar Mélik », à hauteur de 50 % du montant des travaux estimés à 152 375 € HT, soit 76 187 € HT ;

ARTICLE 2 : D'approuver le plan de financement provisoire de cette opération, ci-annexé, pour une participation communale de 76 188 € HT ;

ARTICLE 3 : De dire que les recettes correspondantes seront imputées à l'article 1383 « subventions » de la section investissement du budget de l'exercice en cours et de l'exercice suivant ;

ARTICLE 4 : La présente décision sera affichée, notifiée au Département des Bouches-du-Rhône et publiée au recueil des actes administratifs ; ampliation en sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet d'Aix-en-Provence, représentant de l'Etat dans le département, ainsi qu'au comptable public, responsable de la Trésorerie ;

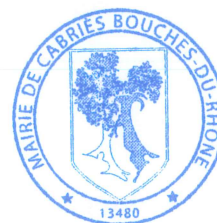
ARTICLE 5 : Le Directeur Général des Services et le Directeur Général Adjoint du pôle Culture, Sports et Vie locale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de veiller à son exécution ;

Recueil de réceptions en préfecture
013-211300199-20230511-DEC_2023_039-DE
Date de télétransmission : 11/05/2023
Date de réception préfecture : 11/05/2023

ARTICLE 6 : Le présent acte pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de la publication. Il est précisé que ce Tribunal peut être saisi par tout justiciable de manière dématérialisée, par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr.

Fait à Cabriès, le 11 MAI 2023
Le Maire


Amapola VENTRON





RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Commune de Cabriès
ARRONDISSEMENT D'AIX-EN-PROVENCE

REFERENCES DU DOSSIER

N° DOSSIER :

COMMISSION PERMANENTE DU :

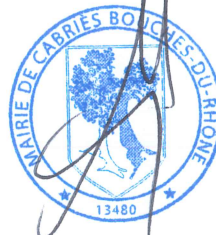
OBJET DE LA SUBVENTION : RENOVATION DU CHATEAU MUSEE EDGAR MELIK

COUT HT		FINANCEMENTS	
		Département :	76 187 €
		(50% - Aide à la conservation des Monuments historiques non protégés)	
	152 375 €	Autofinancement réel Commune :	76 188 €
		(50%)	
TOTAL HT :	152 375 €	TOTAL FINANCEMENTS :	152 375 €
		(Taux 100%)	

Rappel : Le plan de financement définitif reprend toutes les subventions allouées pour le financement du projet.

Je soussignée, Amapola VENTRON, Maire de la commune de CABRIES atteste la conformité des financements mentionnés ci-dessus.

Cabriès, le 11 MAI 2023



Hôtel de ville - Place Ange Estève - 13480 Cabriès - Tél : 04 42 28 14 00 - Fax : 04 42 28 14 20 - E-mail : mairie@cabries.fr

www.cabries.fr

Accusé de réception en préfecture
013-211300199-20230511-DEC_2023_039-DE
Date de télétransmission : 11/05/2023
Date de réception préfecture : 11/05/2023